

Travaux de rénovation énergétique : les aides en 2022

Quelles aides sont mises à disposition en 2022 pour financer les travaux de rénovation énergétique de son logement à Capens ?

- * **Prêt Avance Rénovation** : la somme empruntée pourra être remboursée lors de la vente du bien ou à sa succession, les intérêts pouvant quant à eux être remboursés in fine ou en amont, progressivement.
- * **MaPrimeRénov** : cette aide est versée par l'Etat sous forme de prime à la fin des travaux, ce qui représente une amélioration par rapport à l'ancien système de crédit d'impôt qui a existé jusqu'en 2020 (CITE).
- * **MaPrimeRenov Sérénité** : destinée aux revenus modestes et très modestes, cette aide a pour objectif d'encourager les rénovations globales des logements.
- * **Eco-PTZ** : ce prêt à taux zéro est accordé pour des travaux de rénovation thermique. Le 1er janvier 2022, son plafond a été relevé à 50 000 €.
- * **Primes Energie CEE** : les primes CEE sont les aides financées par le privé, c'est-à-dire les entreprises commercialisant des énergies émettrices de gaz à effet de serre (principe du pollueur-payeur).

Les aides à la rénovation énergétique portent essentiellement sur les travaux suivants :

- * Système de chauffage (poêle à bois, chaudière gaz haute performance, chaudière à granulés et pompe à chaleur) ;
- * Isolation : combles, plancher, murs ;
- * Chauffe-eau thermodynamique.

Pour toucher ces aides, les travaux doivent avoir été effectués par des **entreprises labellisées Reconnues Garantes de l'Environnement**.

Retrouvez [ici](#) l'annuaire des chauffagistes pour vous aider dans vos travaux.

Les travaux de rénovation permettent de réaliser des économies d'énergie quel que soit votre **fournisseur de gaz** ou d'électricité.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site de [France Renov](#) ou d'Hello Watt.